

## DROITS SUR ENFANT D'UN PÈRE QUI FAIT DE LA PSYCHOSE ALCOOLIQUE ET NON SUIVI

---

Par [Profil supprimé](#) Posté le 16/04/2019 à 18h47

Bonjour,

Il y a quelques temps, j'étais venue partager mon désarroi sur les forums. Il y a d'abord eu la crise de folie de mon beau-père en plein réveillon de Noël 2016 alors même que nous annonçons ma deuxième grossesse. Suite à cet acte grave, mon mari a cédé à ses vieux démons pour sombrer irrémédiablement dans l'alcoolisme. Comme si ce n'était pas assez, ce n'est pas le seul problème car il est atteint de psychopathie alcoolique (maladie grave et relativement rare où le malade perd complètement contact avec la réalité). Le diagnostic a été posé après que mon mari en pleine crise de psychose alcoolique soit sorti de notre maison, couteau à la main, pour s'en prendre à nos voisins directs. Quelques minutes avant cet acte innommable, j'étais rentrée chez nous avec nos deux enfants (de 1 an et 7 ans à l'époque) et l'avais trouvé allongé sur le sol, la maison complètement retournée. Je suis alors repartie avec mes enfants en direction de chez mes parents, d'où je revenais. C'est là, qu'il serait ressorti avec un couteau de cuisine, en criant qu'il me cherchait pour me tuer. Malheureusement, des voisins étaient dehors si bien qu'il a voulu s'en prendre à eux. C'est un vrai traumatisme de me dire que celui qui avait vécu tant d'années, père de mes deux enfants, aient pu se conduire de la sorte. Et j'ai aujourd'hui le doute de savoir s'il aurait pu ou s'il passera un jour à l'acte. Qu'es-ce qui aurait pu bien se passer si j'étais restée dans la maison. Certes il était saoul mais la scène semblait préméditée (il était couché par terre mais avait pris le soin de prendre un coussin, il n'avait cassé que mes affaires, il avait pris soin d'enlever ses clés de la serrure pour que je puisse insérer les miennes et entrer....)

Après ça, il a fait quelques jours de garde à vue, puis est ressorti et s'est installé 15 jours chez ses parents. Pour moi, il n'était plus possible de rester dans notre maison que j'ai immédiatement mise en vente. Je ne m'y sentais plus en sécurité et je ne supportais pas le poids de la honte vis-à-vis du voisinage et je craignais surtout qu'il tente de rentrer. La rentrée scolaire étant proche, j'ai alors entrepris de transférer ma fille d'école dans la ville de mon travail (mon bébé y avait déjà une place en crèche) et d'y chercher un logement. Parallèlement, une ordonnance de protection l'interdisant de nous approcher et le sommant de payer seul l'emprunt de la maison a été rendue. Malgré ce jugement qui m'était largement profitable, j'ai décidé d'agir avec beaucoup de souplesse. Non pas par peur de lui ou compassion mais par peur qu'il ne sombre davantage et me laisse avec toutes les charges dont la maison. Aussi, par crainte qu'il n'honore pas les mensualités de la maison, j'ai sacrifié ce jugement tout en travaillant et en m'occupant seule de mes enfants et de la vente de la maison que je vide aussi progressivement. Aujourd'hui, la maison est bientôt vendue. Nous signons début juin et je fais tout pour que nous puissions aller jusque chez le notaire sans trop de pbl. Mais lui continue à boire chaque weekend et a abandonné tous les soins entrepris. Depuis que la date du procès intenté par les voisins approche, il boit davantage et m'envoie des sms tous plus fous les uns que les autres (il dit voir la vierge, me menace par allusion). Chaque vendredi et samedi soir, j'éteins mon téléphone, et ces deux dernières semaines, il m'a envoyé ce type de messages. A chaque fois, il fait référence au fait de tuer qqn et/ou de se tuer lui-même. Je suis encore traumatisée de tout ce qu'il a fait précédemment, de tout ce que je perds à cause de ses délires alcooliques, et lui continue sa folie sans se soucier de mon état et de celui des enfants. Tout ça me semble d'autant plus pervers qu'il sait tout de même ce qu'il fait car c'est bien à moi qu'il écrit, pas à un collègue ou à son chef ni encore à ses parents.

Pour mes enfants, je suis contrainte d'assister à chaque visite (heureusement, peu nombreuses). Je ne pourrais accepter de leur laisser prendre le moindre risque avec leur père. Le jugement avait fixé les visites en lieu médiatisé mais craignant de perturber davantage ma fille qui a déjà l'âge de comprendre la situation, j'ai préféré assouplir et le laisser les voir dans un parc ou tout autre lieu public d'autant qu'il n'est pas exigeant sur la fréquence.

Ce qui me tarabuste est qu'il va tout de même falloir que je divorce officiellement. Le juge statuera alors sur les modalités des visites et j'ai peur que son état ne soit pas pris au sérieux. De plus, il a une famille dysfonctionnelle qui, j'en suis sûre, m'accable au maximum de l'avoir laissé seul face à sa maladie. Je crains que ses parents l'encouragent à demander le maximum de visites pour pouvoir les voir, chez eux (à plus de 140 km de là où je vis et qui ferais les transports sachant que je n'accepterai jms que mes enfants soient dans la voiture de leur père? J'en arrive à me dire qu'il est peut-être préférable de ne pas divorcer et de continuer le fonctionnement actuel qui convient bien à ma fille. Quels seraient les risques de ne pas divorcer tout en vivant séparément? Quelle serait la meilleure voie?